

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 62

10 janvier 2013

SOMMAIRE

Abita Luxembourg S.A.	2969	IDEMPLUX S.A.	2956
arsago Affordable Housing II S.C.A.	2933	Kidorioria S.à r.l.	2936
Aviva Investors European Secondary Infrastructure Credit SV S.A.	2944	La Brise S.A.	2973
Avoca International Funds (Luxembourg) SICAV	2971	Légère Hotel Luxemburg S.A.	2971
Berdorfer Immobilien GmbH	2970	Lennox Home S.A.	2931
Calyx Immobilière S.A.	2970	Lenoir & Subasic	2944
Carmeuse Holding S.A.	2930	LER III European Holdings	2973
Carré-Immo	2972	LER III UK Holdings	2972
Comura S.A.	2935	Lion/Silk Funding Lux 2 S.à r.l.	2972
Consolium S.à r.l.	2939	Loyalty Partner Holdings S.A.	2974
Cullen S.A.	2973	Luxafina S.A.	2965
Davis Funds Sicav	2930	Majavi S.à r.l.	2974
DE BE Holding S.A.	2941	Mars Holding S.à r.l.	2956
Dodecahedron S.à r.l.	2939	Monroe S.A.	2933
EKIAM S. à r. l & Cie. J.S. Erste S.e.c.s.	2965	Neei Gulf Venture Capital Fund I (SCA) SICAR	2939
EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Erste S.e.c.s.	2964	Ocana International S.A.	2974
EKIAM S.à r.l. & Cie. T.P. Erste S.e.c.s. ..	2964	Odyssey S.à r.l.	2964
EKIAM S.à r.l. & Cie. T.P. Zweite S.e.c.s. ..	2964	Pantera	2935
EME Luxembourg S.C.A., SICAV -FIS ...	2967	RE Mosse Zentrum General Partners S.à r.l.	2933
Energolux S.A.	2943	RM Properties S.C.A.	2935
Enzoot Group S.A.	2956	Sama-International S.A.	2955
Eperlan Participations S.A.	2944	Sargas Investments S.A.	2936
FC.Fluxweiler-Beyren Udinesina 01-Sandzak A.s.b.l.	2963	SBT IMMOBILIEN Luxembourg Erste Objektgesellschaft S.A.	2931
Fidilux	2966	Seawind S.A. SPF	2976
Fintecno S.A.	2970	Stelvio	2931
FMV & Partners	2968	The Future of Industry	2936
Glamour Media S.A.	2942	VictorianFibre GP S.à r.l.	2968
Gonzalez Byass & Co. Ltd. S.A.	2973	VictorianFibre S.à r.l.	2965
Greenrock Fund	2966	Wine Concept S.A.	2944
ICAP Luxembourg Holdings (No.3) S.à r.l.	2971	World Performance Portfolios	2943

Davis Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 49.537.

—
Extrait de résolution de l'assemblée générale statutaire le 29 Novembre 2012

Suite à l'assemblée générale statutaire des actionnaires de la Société, qui s'est tenue à Luxembourg le 29 Novembre 2012, ont été nommés en qualité d'administrateurs de la Société les personnes suivantes:

EICH Kenneth
2949, Elvira Road, Suite 101
85745 Tucson , Arizona
United States of America
DAVIS Andrew A.
124, Marcy Street
87501 Santa Fe, New Mexico
United States of America
BECKER Roger
53, rue de la Gare
L-6440 Echternach

Les mandats ainsi conférés expireront à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31.07.2013.

L'assemblée générale statutaire des actionnaires de la Société a procédé à re-nommer en qualité de réviseur d'entreprises et jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31.07.2013:

DELOITTE S.A.
560, Rue de Neudorf
L-2220 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Novembre 2012.
State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012155769/31.

(120205967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Carmeuse Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 114.218.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de CARMEUSE HOLDING S.A., tenue le 23 novembre 2012 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission du Baron Dominique Collinet de sa fonction d'Administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Monsieur Johnny Thijs, demeurant Klein Overlaar 75, B-3320 Hoe-gaarden (Belgique).

- Le mandat du nouvel Administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société qui se tiendra en 2013.

- Le Conseil d'Administration de compose désormais comme suit:

Monsieur Axel Miller; Baron Rodolphe Collinet; Madame Caroline de Brouwer; Chevalier Philippe Collinet; Monsieur Alain Deneef; Vicomte Philippe de Spoelberch; Monsieur Jean-Marie Laurent-Josi; Monsieur Vincent reuter; Monsieur Johnny Thijs; Monsieur Philippe Tomson; Monsieur Bernard Woronoff; NEWANDA SCS - représentée par Monsieur Daniel Gauthier.

Pour extrait certifié conforme
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2012156313/23.

(120206838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Lennox Home S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue de l'Etang.
R.C.S. Luxembourg B 114.953.

suite à une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 9 décembre 2011 il a été convenu ce qui suit:

- La démission de l'administrateur Björg GUNNSTEINSDOTTIR, est acceptée avec effet immédiat.

- Election d'un nouvel administrateur:

Marc BJORG, Bächlegatterweg 13, FL-9495 Triesen

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

suite à une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 14 septembre 2012 il a été convenu ce qui suit:

- La démission de l'administrateur Magnus GUDMUNDSSON, est acceptée avec effet immédiat.

- Election d'un nouvel administrateur:

Haldor STEFANSSON, 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

- Le mandat de l'administrateur et administrateur-délégué Olafur GUDMUNDSSON prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

- La démission du commissaire aux comptes MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES SARL est acceptée avec effet immédiat.

- Election d'un nouveau commissaire aux comptes:

AUTONOME DE REVISION, 70, Grand-Rue, L - 1660 Luxembourg

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

LENNOX HOME S.A.

Signature

Référence de publication: 2012155936/28.

(120205547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

**SBT IMMOBILIEN Luxembourg Erste Objektgesellschaft S.A., Société Anonyme,
(anc. Stelvio).**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 159.373.

Im Jahre zweitausend und zwölf, am vierundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxembourg,

Sind die Gesellschafter der STELVIO, eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts (société anonyme), mit Gesellschaftssitz in L-1220 LUXEMBOURG, 196, rue de Beggen, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister (registre de commerce et des sociétés) Luxembourg unter der Nummer B 159.373, im folgenden die „Gesellschaft“ genannt, zu einer Außerordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gemäß einer Urkunde, ausgefertigt durch Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in JUNGLINSTER, Großherzogtum Luxembourg, am 27. Januar 2011, veröffentlicht im luxemburgischen Amtsblatt 'Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 1131 vom 27. Mai 2011, gegründet.

Welche Erschienenen, handelnd wie erwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchen, die Niederschrift dieser Hauptversammlung wie folgt zu beurkunden:

Die Versammlung wurde um 14:30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Volker LEERS, Geschäftsführer, beruflich ansässig in D-66117 SAARBRÜCKEN, Wilhelm-Heinrich-Str. 11, eröffnet.

Derselbe ernannte zum Schriftführer Herrn Mario DI STEFANO, Avocat à la Cour, beruflich ansässig in L-1840 LUXEMBOURG, 2a, boulevard Joseph II.

Zum Stimmzähler wurde Herr Andreas SCHUTH, Paralegal, beruflich ansässig in L-1840 LUXEMBOURG, 2a, boulevard Joseph II, ernannt.

Nachdem das Büro der Versammlung bestimmt war, stellte der Vorsitzende fest:

- dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die jeweilige Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien in einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind, die von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler sowie dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wird und dieser Niederschrift in Anlage dauerhaft beigefügt bleibt; etwaige Vollmachten

der vertretenen Aktionäre verbleiben, von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmenzähler sowie dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, anliegend an der Präsenzliste;

- dass sich aus der Anwesenheitsliste ergibt, dass die Gesamtheit (100 %) der eintausend (1.000) stimmberechtigten Aktien der Gesellschaft mit einem Nominalwert von je einunddreißig Euro (EUR 31,-) - somit darstellend das gesamte (100%) Stammkapital der Gesellschaft von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) - anwesend oder vertreten sind, so dass die Hauptversammlung über alle Punkte der Tagesordnung rechtsgültig beraten und abstimmen kann;

- dass die Hauptversammlung erklärt, rechtmäßig einberufen und über die Tagesordnung der gegenwärtigen Hauptversammlung informiert zu sein und ausdrücklich auf die Einberufungsformalitäten gemäß dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (das "Gesetz") zu verzichten;

- dass die Aktionäre der Gesellschaft wünschen, die Bezeichnung der Gesellschaft und dementsprechend die Gründungssatzung der Gesellschaft (die "Satzung") abzuändern.

Die vorstehend vom Vorsitzenden abgegebenen Erklärungen wurden vom Stimmenzähler überprüft und für richtig befunden.

Mithin stimmte die Hauptversammlung über folgende Tagesordnung ab:

TOP 1. Beschlussfassung, die Bezeichnung der Gesellschaft abzuändern in

SBT IMMOBILIENLuxembourg Erste Objektgesellschaft S.A..

TOP 2. Entsprechende Abänderung und Neufassung von Artikel 1 der Satzung, der fortan wie folgt lauten soll:

" **Art. 1.** Unter der Bezeichnung SBT IMMOBILIEN Luxembourg Erste Objektgesellschaft S.A. (hiernach die „Gesellschaft“;) besteht eine Aktiengesellschaft, welche der gegenwärtigen Satzung (hiernach die „Statuten“) sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt."

TOP 3. Verschiedenes.

Nach Überprüfung der Richtigkeit der Tagesordnung und nach eingehender Beratung, fasste die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse in Einklang mit den jeweiligen Bestimmungen der Satzung und des Gesetzes:

Erster Beschluss re TOP 1 und 2

Die Hauptversammlung beschließt, die Bezeichnung der Gesellschaft in SBT IMMOBILIEN LUXEMBOURG ERSTE OBJEKTGESELLSCHAFTS.A. abzuändern und Art. 1 der Satzung entsprechend wie folgt neu zu fassen:

" **Art. 1.** Unter der Bezeichnung SBT IMMOBILIEN Luxembourg Erste Objektgesellschaft S.A. (hiernach die „Gesellschaft“) besteht eine Aktiengesellschaft, welche der gegenwärtigen Satzung (hiernach die „Statuten“) sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt."

Zweiter Beschluss TOP 3:

Die Hauptversammlung beschließt des weiteren Artikel 9 Satz 1 der Satzung wie folgt umzuändern:

" **Art. 9.** Die Gesellschaft wird in allen Umständen durch die Kollektivunterschrift von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern rechtmäßig verpflichtet."

Da alle Punkte der Tagesordnung abschließend abgehandelt wurden und niemand mehr das Wort ergriff, erklärte der Vorsitzende die Versammlung für beendet.

Kosten

Die Erschienenen schätzen die Kosten, Gebühren und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde erwachsen, auf ungefähr eintausendeinhundert Euro (EUR 1.000.-).

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, in der Amtsstube des handelnden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesen durch die Notarin vor den Erschienenen, haben alle Erschienenen bzw. ihre Bevollmächtigten, handelnd wie eingangs erwähnt, alle der Notarin nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, die vorliegende Urkunde gemeinsam mit dem handelnden Notar unterschrieben.

Signé: V. Leers, M. Di Stefano, A. Schuth et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 octobre 2012. Relation: LAC/2012/50201. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156146/80.

(120205195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

RE Mosse Zentrum General Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.579.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société tenue en date du 20 novembre 2012:

1. Clôture de la liquidation de la Société avec effet au 20 Novembre 2012;
2. Décharge au liquidateur, la société FIDES (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculé sous le numéro B 41469;
3. Décharge au Commissaire à la liquidation, la société EQ Audit S.à.r.l., ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 124782;
4. Les livres et les documents sociaux de la Société seront conservés à l'adresse suivante pendant une période de cinq (5) ans à compter de la publication de la clôture de la liquidation de la Société au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C: au 13, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Pour la Société

Mutua (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2012156086/25.

(120205872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

arsago Affordable Housing II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.448.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156237/10.

(120206688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Monroe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 116.420.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-TROIS NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Se tient l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Monroe S.A. (la «Société»), société anonyme ayant son siège social au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 116420, constituée le 18 avril 2006, suivant un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1383 du 18 juillet 2006, page 66380, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 janvier 2009, publié au Mémorial C numéro 575 du 17 mars 2009, page 27597.

L'Assemblée a été ouverte à Luxembourg sous la présidence de Maître Victorien Hémerly, avocat à la Cour de résidence à Luxembourg, lequel a désigné comme secrétaire Maître Codrina Constantinescu, avocat de résidence à Luxembourg.

L'Assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Antoine Sfeir, juriste de résidence à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I- Que les Actionnaires présents ou représentés, le mandataire des Actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence. Cette liste de présence, dûment signée par les mandataires des Actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations signées ne varientur par les parties comparantes resteront pareillement annexées au présent acte.

II- Que conformément à la liste de présence, l'intégralité du capital social de la Société est présent ou représenté à la présente Assemblée et tous les Actionnaires déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable et renoncent aux formalités de convocation.

III- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur le point suivant porté à l'ordre du jour:

Ordre du jour

Modification de l'article 4 des statuts de la Société, qui devra désormais être lu de la façon suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts ou avances. La société peut aussi accorder des garanties et des sûretés sur ses biens pour garantir le paiement de ses obligations ou de toute obligation des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un intérêt direct ou indirect ou qui font partie du même groupe de sociétés.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société, qui devra désormais être lu de la façon suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts ou avances. La société peut aussi accorder des garanties et des sûretés sur ses biens pour garantir le paiement de ses obligations ou de toute obligation des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un intérêt direct ou indirect ou qui font partie du même groupe de sociétés.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 1.200.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. HEMERY, C. CONSTANTINESCU, A. SFEIR, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 novembre 2012. Relation: RED/2012/1585. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 30 novembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012157192/73.

(120207272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

RM Properties S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 76.024.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2011

Dépôt rectificatif Enregistré et Déposé le 28/09/2011 Réf.: L110154979

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme comme membre du Conseil de Surveillance:

- Monsieur Daniele BODINI, avec adresse au 825 Fifth Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis-d'Amérique
- Monsieur Franco DANTE, avec adresse au 16 Corso Vinzaglio, 10121 Torino, Italie
- Monsieur Fernando BODINI, avec adresse au 24 via Mantova, 00198 Rome, Italie

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- Fiduciaire de Luxembourg S.A., avec siège social au 38 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012156097/21.

(120205700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Pantera, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

R.C.S. Luxembourg B 150.616.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 22 novembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné, en vertu de l'article 47 de la loi du 13 février 2007 relatif aux fonds d'investissement spécialisés, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- le fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois PANTERA, SICAV-FIS, société anonyme sous forme d'une SICAV, dont le siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, a été dénoncé en date du 6 août 2012, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Andreas KOMNINOS, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 14 décembre 2012 au greffe de la VI^{ème} chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Andreas KOMNINOS

Le liquidateur

Référence de publication: 2012156231/20.

(120206186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Comura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 44.193.

Extrait des résolutions du Conseil d'administration prises par vote circulaire Datées du 28 novembre 2012

Deuxième résolution

Le Conseil prend note du changement d'adresse de l'Administrateur-Délégué Madame Sophie VANDEVEN au 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Pour la société COMURA S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012156336/13.

(120206560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Sargas Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 159.759.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2012:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Sergio CORRIDORI, avec adresse professionnelle au 66, Avenida Pedralbes, E- 08034 Barcelone, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 30 Novembre 2012.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012156105/24.

(120205739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

The Future of Industry, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 130.627.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 26 octobre 2012

L'Assemblée Générale accepte la démission du commissaire aux comptes la société CLIENT AUDIT SERVICES ayant son siège social au 75 Parc d'Activités L-8308 Capellen.

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société GORDALE MARKETING LIMITED ayant son siège social à Stravolos center, Office 204 Stravolos, P.C. 2018 Nicosia, chypre enregistrée sous le numéro: HE 155572.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Pour THE FUTURE OF INDUSTRY

Signature

Référence de publication: 2012156168/17.

(120205938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Kidoria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 173.140.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-sixième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, soussigné

A COMPARU:

Monsieur Fabien Olivier AMORETTI, Managing Partner -marketing, né le 23 octobre 1971 à Briey (France), demeurant à L-2342 Luxembourg, 42, rue Raymond Poincaré, ici représenté par Madame Carmen Pinto, employée privée, demeurant à F-54190 Brehain La Ville, 11, Clos de Brêtrise, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet, durée, dénomination, siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KIDORIA S.à.r.l.

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Bertrange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La Société a pour activité au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger la prestation de services dans le domaine informatique. Elle pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties. Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes. La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large. La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

- et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, aux objets ci-dessus spécifiés ou à tout autre objet connexe ou complémentaire.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 7.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le grand-duché qu'à l'étranger.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société, pour finir le trente et un décembre de l'an 2012.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 13. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la constitution du fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur Fabien Olivier AMORETTI, précité,	100 parts
TOTAL	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution est évalué à mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé comme gérant unique pour une durée indéterminée: Monsieur Fabien Olivier AMORETTI, Managing Partner - marketing, né le 23 octobre 1971 à Briey (France), demeurant à L-2342 Luxembourg, 42, rue Raymond Poincaré.
2. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
3. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante: 5, rue des Mérovingiens, L - 8070 Bertrange.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Pouvoirs

Le comparant donne pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Fabien Olivier Amoretti, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 novembre 2012. LAC / 2012 / 56139. Reçu 75.-.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012157718/121.

(120208134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Neel Gulf Venture Capital Fund I (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

R.C.S. Luxembourg B 145.071.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 22 novembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné, en vertu de l'article 19 (1) de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société en commandite par actions NEEI GULF VENTURE CAPITAL FUND I S.C.A., SICAR, société d'investissement en capital à risque, dont le siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer a été dénoncé le 4 juillet 2012, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Andreas KOMNINOS, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 14 décembre 2012 au greffe de la VI^{ème} chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Andreas KOMNINOS

Le liquidateur

Référence de publication: 2012156230/21.

(120206195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

**Dodecahedron S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Consolium S.à r.l.).**

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.574.

In the year two thousand and twelve, on the twenty second day of November.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1.- Mrs Hanna Birna BJORNSDOTTIR, residing at L-5843 Fentange, 8, rue Jean-Pierre Kemmer and born on 31st December 1966 at Vestmannaeyjar (Iceland),

2.- Mrs Porhildur EINARSDOTTIR, residing at L-8063 Bertrange, 23, rue August Liesch and born on 1st October 1966 at Reykjavik (Iceland),

Both of them represented by Mr Ingolfur HELGASON, manager, residing in L-5843 Fentange, 8, rue Jean-Pierre Kremer, by virtue of two proxies established on the 8th November 2012;

hereinafter referred to as the "Partners",

The said proxies after having been signed "ne varietur" by the attorney in fact and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

They are the sole Partners of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "CONSOLIUM S.à r.l." a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134574 and incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 26 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 158 dated 21 January 2008, ultimately modified by the undersigned notary, dated 29th April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1148 dated 2nd June 2010 (hereafter referred to as the "Company").

The share capital of the Company is currently set at EUR 70,000. (seventy thousand Euros) represented by 700 (seven hundred) shares (parts sociales) in registered form, of EUR 100 (one hundred Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

All this being declared, the Partners holding 100% (one hundred per cent) of the share capital of the Company, represented as stated here above, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have taken the following resolutions:

First resolution

The Partners resolved to change the corporate name of the Company from "CONSOLIUM S.à r.l." to "DODECAHEDRON S.à r.l.", with effect as from the date of the present deed.

Second resolution

The Partners resolved to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company which will now read as follows:

" Art. 1. Form, Name. There is established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single partner, owner of all the shares, or of several partners.

The company will exist under the name of "DODECAHEDRON S.à r.l."."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,100 (one thousand one hundred Euros).

The undersigned notary, who speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the attorney in fact, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deuxième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Madame Hanna Birna BJORNSDOTTIR, demeurant à L-5843 Fentange, 8, rue Jean-Pierre Kemmer, née le 31 décembre 1966 à Vestmannaeyjar, (Islande).

2.- Madame Porphildur EINARSDOTTIR, demeurant à L-8063 Bertrange, 23, rue Auguste Liesch, née le 1^{er} octobre 1966 à Reykjavik (Islande),

Tous deux ici représentés par Monsieur Ingolfur HELGASON, Manager, résidant à L-5843 Fentange, 8, rue Jean-Pierre Kremer, en vertu de deux procurations établies le 8 novembre 2012.

ci-après dénommés les «Associés».

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elles sont les seuls Associés d'une société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «CONSOLIUM S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134574 et constituée suivant acte du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 158 du 21 janvier 2008, modifiée en dernier lieu par le notaire soussigné en date du 29 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1148 du 2 juin 2010 (ci-après désignée comme la «Société»).

Le capital social de la Société s'élève actuellement à 70.000,- EUR (soixante-dix mille euros) représenté par 700 (sept cents) parts sociales nominatives d'une valeur de 100 EUR (cent euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Tout ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme stipulé ci-avant, détenant 100% (cent pourcent) du capital social de la Société, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et ont pris la résolution suivante:

Première résolution

Les Associés ont décidé de changer la dénomination sociale de la Société de "CONSOLIUM S.à r.l." en celle de "DODECAHEDRON S.à r.l.", avec effet à partir de la date du présent acte.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination sociale.** Il est établie une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut être composée d'un seul associé, détenant toutes les parts sociales, ou de plusieurs associés.

La Société existera sous la dénomination de "DODECAHEDRON S.à r.l."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, notarié, dressé et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, celui-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Ingolfur Helgason, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 novembre 2012. LAC/2012/55931. Reçu 75, EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156897/106.

(120207408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

DE BE Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.767.

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'EST REUNIE:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «DE BE HOLDING S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard Prince Henri, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.767, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 496 du 21 octobre 1993 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 5 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 74, du 15 janvier 2002.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 juin 2012, comprenant la nomination de Monsieur Etienne GILLET, expert-comptable, né à Bastogne (Belgique) le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri (ci-après le «Liquidateur»), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1878 du 27 juillet 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie LAHAYE, employée, demeurant professionnellement L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard Prince Henri (ci-après le «Président»).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole HENOUMONT, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Lecture du rapport du commissaire à la liquidation;
- Décharge donnée au Liquidateur et au commissaire à la liquidation de leurs mandats respectifs;
- Clôture de la liquidation;

- Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront déposés et conservés pour une période de cinq années à partir du 28 novembre 2012;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale lit le rapport du commissaire à la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne pleine et entière décharge au Liquidateur et au commissaire à la liquidation, sans restriction, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs durant et se rapportant aux opérations de liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés au siège social de la Société pendant cinq ans et ce, à compter du 28 novembre 2012.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LAHAYE, N. HENOUMONT, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 29 novembre 2012. Relation: MER/2012/2788. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012156912/75.

(120207525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Glamour Media S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 130.932.

Il résulte d'une résolution par écrit de l'actionnaire unique de la Société datée du 4 juin 2012 que:

- Mme Annie SWETENHAM, née le 18 août 1950 à Neuilly-Sur-Seine (Paris), France avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, Administrateur de catégorie A a été nommée au poste d'Administrateur de catégorie B.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à.r.l.

Référence de publication: 2012156421/14.

(120206625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

World Performance Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 150.890.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 14 novembre 2012 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

Mme Margherita Balerna - Bommartini, 19 Via L. Zuccoli, CH-6900 Paradiso.

Mr Arnaud Bouteiller, 41 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Mr Sylvain Feraud, 41 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Deloitte Audit Sàrl, sise 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommée Réviseur d'Entreprises de la Société.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 30 avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 27 novembre 2012.

Pour extrait conforme
LEMANIK ASSET MANAGEMENT S.A.
Signatures

Référence de publication: 2012156195/24.

(120205707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Energolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 53.331.

—
EXTRAIT

Il résulte des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration tenues les 10.05.2010, 09.06.2011, 14.09.2011 et 09.01.2012

- Monsieur Ernest Strotz, 23, rue de Prague L-2348 Luxembourg, est à rayer de sa fonction de délégué à la gestion journalière avec effet au 1^{er} septembre 2010.

- Monsieur Jean Lonien, 71, rue de la Forêt L-3317 Bergem, est à rayer de sa fonction de délégué à la gestion journalière avec effet au 16/01/2012.

- Monsieur Patrice Baulesch, 108, rue Jean-Pierre Hilger L-4980 Reckange-sur-Mess est nommé comme directeur général faisant partie du Comité de Direction et nommé délégué à la gestion journalière, à partir du 16/01/2012 pour une durée indéterminée.

- Monsieur Alain Osuch, demeurant à 38, Cité Um Benn, L-3824 Schifflange, est nommé comme directeur faisant partie du Comité de Direction et nommé délégué à la gestion journalière, pour une durée indéterminée à partir du 14/09/2011.

- Monsieur Claude Frieden, demeurant à 13, rue de l'Indépendance L-5488 Lebusch, est nommé comme directeur faisant partie du comité de direction à partir du 14/09/2011 et nommé pour une durée indéterminée à partir du 10/05/2010 délégué à la gestion journalière.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14/06/2011 que la société Deloitte Audit RCS 67895 avec siège social à 560, rue de Neudorf L-2222 Luxembourg a été appelée à la fonction de réviseur pour une durée

déterminée prenant fin à l'assemblée général 2012, en remplacement du réviseur Grant Thornton Lux Audit S.A., avec siège social établi à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, dont le mandat n'a pas été renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Pour avis et extrait conforme
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012161620/30.

(120213073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Eperlan Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.316.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EPERLAN PARTICIPATIONS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012161621/11.

(120213834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Lenoir & Subasic, Société en nom collectif.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 146.552.

Je confirme par ce courrier et pour inscription au Mémorial ne plus être gérant de la société Lenoir & Subasic depuis le 30 novembre 2010.

Luxembourg, le 04 décembre 2012.

Nikolas Lenoir.

Référence de publication: 2012162121/10.

(120213307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Wine Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2423 Luxembourg, 21, rue de Pont-Rémy.

R.C.S. Luxembourg B 101.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012162073/10.

(120213831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Aviva Investors European Secondary Infrastructure Credit SV S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 173.397.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of the month of November,

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Stichting European Secondary Infrastructure Credit, a foundation (stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Dutch Chamber of Commerce under number 56141459, having its statutory office in The Netherlands at De entree 99 -197, 1101HE Amsterdam Zuidoost;

represented by Mister Quentin HUBEAU, lawyer, residing professionally in L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a "société anonyme" (the "Company"), which it declared to establish.

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Name.

1.1 The Company is a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended from time to time and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of Aviva Investors European Secondary Infrastructure Credit SV S.A.

2. Registered office.

2.1 The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg. The board of directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.2 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with entities outside Luxembourg, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of directors.

3. Object.

3.1 The object of the Company is, under the benefit of the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended from time to time (but without however exercising at any time a professional banking or credit activity), to invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares, warrants and equity securities, bonds, notes, rights or participations in senior or mezzanine obligations (including, but not limited to, senior and mezzanine loans) and in financial derivatives agreements and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) and to enter into any agreements relating to the acquisition of such domestic or foreign securities or similar instruments. The Company may dispose in any form and by any means, whether directly or indirectly, of any part or the totality of such portfolio (in accordance with the transaction documents or agreements entered into by the Company) and may grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities. The Company may further issue securities of any kind the value or the yield of which is limited to specific compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

3.2 The Company may also:

(a) raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, subordinated notes and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility;

(b) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide credit protection to the swap counterparty;

(c) grant security for funds raised, including bonds, obligations and notes issued, and for indemnities given by the Company; and

(d) enter into all necessary agreements, including, but not limited to underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest.

3.3 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles for any amendment of the Articles, without prejudice to any mandatory provisions of law.

Chapter II. Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), divided into thirty-one (31) registered shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each, fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by law.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment

of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

6. Form of the shares. The shares are in registered or bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.

The shares are freely transferable.

With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office of the Company. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the board of directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

9. Compartments.

9.1 The board of directors may establish one or more compartments which may be distinguished by the nature of acquired risks or assets, the distinctive terms of the securities issues made in their respect, the reference currency or any other distinguishing characteristics.

9.2 The terms and conditions of the bonds, notes, certificates, warrants or other debt securities issued in respect of, and the specific objects of, each compartment shall be determined by the board of directors. If ordinary shares, preference shares and/or beneficiary shares and/or other equity instruments are issued within a compartment, the terms and conditions thereof will be determined by the shareholder(s) and these articles of incorporation will be amended accordingly. Each holder of financial instruments issued shall be deemed to fully adhere to, and be bound by, the terms and conditions applicable to these financial instruments and these articles of incorporation by subscribing to these financial instruments.

9.3 The rights of investors and creditors are limited to the assets of the Company. Such rights, when related to a compartment or arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment, are limited to the assets of that compartment.

9.4 The assets of a compartment are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that compartment.

9.5 The board of directors shall (as and when one or several compartments have been created) establish and maintain separate accounting records for each of the compartments of the Company for the purposes of ascertaining the rights of holder of financial instruments issued in respect of each compartment for the purposes of these articles of incorporation, such accounting records to be conclusive evidence of such rights in the absence of manifest error.

9.6 Where an asset is derived from another asset (whether cash or otherwise) such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same compartment as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in the value of such asset shall be applied to the relevant compartment.

9.7 In the case of any asset of the Company which the board of directors, or any person acting on behalf of the board of directors, does not consider to be attributable to a particular compartment, the board of directors, or any person acting on behalf of the board of directors, shall have the reasonable discretion to determine the basis upon which any such asset shall be allocated or apportioned between the compartments, and the board of directors shall have power at any time and from time to time to vary such basis.

9.8 As and when several compartments have been created, the Company shall establish consolidated accounts. Such consolidated accounts of the Company, including all compartments, shall be expressed in the reference currency of the corporate capital of the Company. The reference currencies of the compartments may be different denominations.

9.9 Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall be general liabilities of the Company and may be allocated by a decision of the board of directors to all compartments on a pro-rata basis and/or in accordance with the relevant issue documentation.

Chapter III. Bonds, Notes and other Debt Instruments

10. Registered or Bearer form. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments in registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments in registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV. Directors, Board of directors, Independent Auditors

11. Board of directors.

11.1 The Company is managed by a board of directors, consisting of four (4) members, who need not be shareholders. A legal entity may be a member of the board of directors. The board of directors shall be composed of 2 (two) class A directors and 2 (two) class B directors, such class B directors being at all times related to Aviva Investors Global Services Limited or its affiliates.

11.2 The directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and are re-eligible. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by the Articles for any amendment of the Articles. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.

11.3 In the event of vacancy of a member of the board of directors appointed by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election or elect a new member of the board of directors instead.

12. Meetings of the board of directors.

12.1 The board of directors shall elect a Chairman from among its members. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a director elected for this purpose from among the directors present at the meeting.

12.2 The meetings of the board of directors are convened by the Chairman or by any director. In case that all the directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.3 The board of directors can only validly meet and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing another director as his proxy.

12.4 All meetings of the board of directors shall take place in Luxembourg.

12.5 All decisions by the board of directors require a simple majority of votes cast. In the case of ballot, the Chairman has a casting vote.

12.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.7 Circular resolutions of the board of directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings, duly convened.

12.8 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.9 The minutes of a meeting of the board of directors shall be signed by all directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the board of directors or by any two directors.

13. General powers of the board of directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

14. Delegation of powers.

14.1 The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine.

14.2 The board of directors may also confer special powers and mandates to any person who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

15. Representation of the Company. In all circumstances, the Company shall be bound by the joint signatures of one class A director and one class B director or by the single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the board of directors, within the limits of such delegation.

16. Independent auditor.

16.1 One or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises) shall be appointed by the board of directors of the Company, which determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the independent auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

16.2 The independent auditors are re-eligible.

Chapter V. General meeting of shareholders

17. Powers of the general meeting of shareholders.

17.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

17.2 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least twenty-four (24) hours before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

17.3 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the capital represented.

17.4 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by law. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the votes cast by the shareholders present or represented.

17.5 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

18. Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place specified in the notice convening the meeting on the 15th of April at 14.00.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

19. Other general meetings. Any director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

20. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI. Business year, Distribution of profits

21. Business year.

21.1 The business year of the Company begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

21.2 The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the independent auditors who shall make a report containing comments on such documents.

22. Distribution of profits.

22.1 Each year at least five per cent of the net profits shall be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

22.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

22.3 The board of directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

23. Dissolution, Liquidation.

23.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by the Articles for any amendment of the Articles.

23.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VIII. Limited recourse and Non petition

24. Limited recourse. Claims against the Company of holders of financial instruments issued by the Company outside of a specific compartment or any other creditors of the Company outside of a specific compartment are limited in recourse to the assets of the Company.

Claims of holders of financial instruments issued by the Company in relation to a specific compartment or any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.

25. Non petition. No holder of any financial instruments issued by the Company nor any other creditor of the Company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the Company, institute against or consent to any bankruptcy (faillite), insolvency, controlled management (gestion contrôlée), suspension of payment (sursis de paiement), moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

Chapter IX. Applicable law

26. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended from time to time.

Transitional provisions

The first financial year of the Company shall begin on the date of its incorporation and terminate on 31 December 2013. The first annual general meeting will thus be held in 2014.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the thirty-one (31) shares.

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The party has estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

First extraordinary general meeting of the sole shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to pass the following resolutions:

1. The Company's registered office is established at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following have been elected as directors for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2018:
 - a) Erik van OS, class A director, born on February 20th 1973 in Maastricht, The Netherlands, with professional address 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - b) Heike Kubica, class A director, born on July 23rd, 1974 in Lutherstadt, Germany, with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - c) William Edward GILSON, class B director, born on April 17th, 1968 in Bridgnorth, UK, with professional address at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg; and
 - d) Mark Roland PHILLIPS, class B director, born on May 14th, 1965 in Dorking, UK, with professional address at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le cinquième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Stichting European Secondary Infrastructure Credit, une fondation (stichting) de droit néerlandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 56141459, ayant son siège social à De entree 99-197, 1101HE Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas;

représentée par Monsieur Quentin HUBEAU, avocat, demeurant professionnellement à L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme (la "Société") qu'elle déclare constituer.

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée, et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination Aviva Investors European Secondary Infrastructure Credit SV S.A.

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature exceptionnelle risquant de compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec des entités à l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est, sous bénéfice de la loi du 22 mars 2004 relative aux titrisations, telle que modifiée (mais sans toutefois exercer à un quelconque moment une activité bancaire ou de crédit professionnelle), d'investir dans un portefeuille comprenant des titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments similaires, incluant mais non limités aux actions, warrants et autres titres de capital, des obligations, des droits ou des participations dans des obligations contractuelles prioritaires ou mezzanines (y compris, mais sans limitation, des prêts prioritaires - senior loans - ou des prêts mezzanine - mezzanine loans) et dans des contrats sur des produits dérivés et autres instruments similaires d'endettement ou de titrisation, des créances commerciales ou autres formes de créances, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques) et de conclure des contrats relatifs à l'acquisition de ces titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments similaires. La Société peut disposer sous toute forme et par tout moyen, soit directement, soit indirectement, de toute part ou de la totalité de ce portefeuille (conformément aux documents ou contrats opérationnels conclus par la Société) et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères. La Société peut en outre émettre des valeurs mobilières de toute nature dont la valeur ou le rendement sont fonction de compartiments, d'actifs ou de risques déterminés ou dont le remboursement est subordonné au remboursement d'autres titres, de certaines créances, ou de certaines catégories d'actions.

3.2 La Société peut également:

(a) lever des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des obligations subordonnées et autres instruments ou titres de dettes, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit;

(b) conclure toute forme de dérivé de crédit tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie;

(c) accorder des sûretés en garantie des fonds obtenus par le biais notamment de l'émission d'obligations et de titres, et accorder des garanties pour les engagements consentis par la Société; et

(d) conclure tous les contrats nécessaires, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés, des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de garanties de quelque nature que ce soit.

3.3 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution prise en assemblée générale des actionnaires, à laquelle les conditions de quorum et de majorité requis par les Statuts pour une modification des Statuts seront applicables, sans préjudice de toutes dispositions légales.

Titre II. Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), divisé en trente et une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, entièrement libérées.

Sauf dispositions contraires des Statuts ou de la loi, les droits et obligations attachés aux actions sont identiques.

En plus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions de toute catégorie que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires de toute catégorie ou pour affecter des fonds à des réserves.

6. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

Les actions sont librement transférables.

Concernant les actions nominatives, il est tenu au siège social de la Société un registre des actionnaires dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contient la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie (le cas échéant) de ses actions, l'indication des versements effectués, ainsi que les transferts avec leur date. Chaque actionnaire notifie à la Société par courrier recommandé son adresse et tout changement de son adresse. A toutes fins utiles, la Société peut se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le registre des actionnaires. Sur requête des actionnaires, des certificats constatant ces inscriptions pourront leur être délivrés. La Société pourra émettre des certificats constatant un multiple d'actions nominatives.

Toute cession d'actions nominatives s'opère par une déclaration de transfert inscrite sur le même registre, datée et, signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs, ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'art. 1690 du Code civil. En outre, il est loisible à la Société d'accepter et d'inscrire sur le registre un transfert qui serait constaté par la correspondance ou d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

La propriété d'une action comporte acceptation implicite des Statuts et des résolutions valablement adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

9. Compartiments.

9.1 Le conseil d'administration peut créer un ou plusieurs compartiments qui peuvent se différencier, entre autres, par la nature des risques ou des biens acquis, les conditions d'émission des valeurs mobilières de ceux-ci, selon la devise ou selon d'autres caractéristiques.

9.2 Les règlements et conditions d'émission relatifs aux obligations, billets, certificats, warrants ou autres titres de dette émis pour chaque compartiment ainsi que leur objet respectif sont déterminés par le conseil d'administration. Si des actions ordinaires, actions privilégiées et/ou parts bénéficiaires et/ou tout autre titre de capital sont émis par un compartiment, les règlements et conditions de l'émission seront déterminés par le ou les actionnaire(s) et ces statuts seront modifiés en conséquence. Tout détenteur d'instruments financiers émis est réputé accepter sans réserve et être lié par les règlements et conditions d'émission applicables à ces instruments financiers ainsi que par les statuts du fait même de la souscription de ces instruments financiers.

9.3 Les droits des investisseurs et des créanciers sont limités aux actifs de la Société. Lorsqu'ils sont relatifs à un compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment, ils sont limités aux actifs de ce compartiment.

9.4 Les actifs d'un compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment.

9.5 A partir du moment où plusieurs compartiments ont été créés, le conseil d'administration doit établir et maintenir des comptes séparés pour chaque compartiment de la Société dans le but de déterminer les droits des détenteurs d'instruments financiers de chaque compartiment dans le cadre des statuts, de tels comptes étant une preuve irréfragable de tels droits en l'absence d'erreur manifeste.

9.6 Si un produit est dérivé d'un autre produit (qu'il s'agisse de liquidités ou non), un tel produit devra être inscrit dans les livres de la Société au même compartiment que le produit dont il est dérivé et, à chaque réévaluation du produit, l'augmentation ou la diminution de la valeur d'un tel produit s'appliquera au compartiment correspondant.

9.7 Lorsqu'il est question d'actifs de la Société que le conseil d'administration, ou toute autre personne agissant pour le conseil d'administration, ne considère pas comme se rattachant à un compartiment particulier, le conseil d'administration ou son délégué pourra déterminer à sa raisonnable discrétion les critères selon lesquels ces actifs seront alloués ou répartis parmi les compartiments, et le conseil d'administration aura le pouvoir de changer à tout moment ces critères.

9.8 A partir du moment où plusieurs compartiments ont été créés, la Société devra établir des comptes consolidés. Ces comptes consolidés de la Société, incluant tous les compartiments, sont exprimés dans la devise de référence du capital social de la Société. Les compartiments peuvent utiliser différentes devises de référence.

9.9 Les frais, coûts, dépenses et autres dettes contractés au nom de la Société dans son ensemble sont des dettes générales de la Société et peuvent être allouées à tous les compartiments au prorata et/ou conformément à la documentation d'émission correspondante, par décision du conseil d'administration.

Titre III. Obligations, Titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette

10. Nominatif ou au porteur. La Société pourra émettre des obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Titre IV. Administrateurs, Conseil d'administration, Réviseurs d'entreprises

11. Conseil d'administration.

11.1 La Société est administrée par un conseil d'administration composé de quatre (4) membres, actionnaires ou non. Une personne morale peut être membre du conseil d'administration. Le conseil d'administration est constitué par deux (2) administrateurs de la catégorie A et deux (2) administrateurs de la catégorie B, les administrateurs de la catégorie B étant à tout moment affiliés à Aviva Investors Global Services Limited ou ses filiales.

11.2 Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, à laquelle les conditions de quorum et de majorité requis par les Statuts pour la modification des Statuts seront applicables. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

11.3 En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué ou élection d'un nouveau membre du conseil d'administration.

12. Réunions du conseil d'administration.

12.1 Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

12.2 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou d'un administrateur. Lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.3 Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil d'administration par un autre administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie.

12.4 Toute réunion du conseil d'administration sera tenue au Luxembourg.

12.5 Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

12.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.7 Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration, dûment convoqué.

12.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.9 Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

13. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

14. Délégation de pouvoirs.

14.1 Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant selon les conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

14.2 Le conseil d'administration pourra également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

15. Représentation de la Société. En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la seule signature de toute autre personne à laquelle le pouvoir spécial de signature aura été délégué par le conseil d'administration, dans les limites de cette délégation.

16. Réviseurs d'entreprises.

16.1 Un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par le conseil d'administration qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six (6) années. Les réviseurs d'entreprises agréés élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

16.2 Les réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

Titre V. Assemblée générale des actionnaires

17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

17.1 L'assemblée générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

17.2 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins vingt-quatre (24) heures avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

17.3 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des votes émis, quelles que soient la portion du capital représentée.

17.4 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ou voter sur des résolutions qui ne peuvent être prises qu'aux conditions de quorum et de majorité applicable à la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes légales. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix émis des actionnaires présents ou représentés.

17.5 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

18. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le 15 avril à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour où les banques sont généralement fermées au Luxembourg, l'assemblée se réunira le prochain jour ouvrable.

19. Convocation des assemblées générales des actionnaires. Tout administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

20. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

21. Année sociale.

21.1 L'année sociale commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

21.2 Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

22. Répartition des bénéfices.

22.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

22.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

22.3 Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

23. Dissolution, Liquidation.

23.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, à laquelle les conditions de quorum et de majorité requis par les Statuts pour la modification des Statuts seront applicables.

23.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VIII. Recours limité et Non pétition

24. Limitation de recours. Les créances sur la Société des détenteurs d'instruments financiers émis par la Société en dehors d'un compartiment particulier ou des autres créanciers de la société en dehors d'un compartiment particulier sont limitées aux actifs de la Société.

Les créances de détenteurs d'instruments financiers émis par la société en relation avec un compartiment particulier ou des autres créanciers dont les créances sont nées en relation avec ce compartiment sont limitées aux seuls actifs de ce compartiment.

25. Non pétition. Aucun détenteur d'instruments financiers émis par la Société, ni aucun autre créancier de la Société (y compris ceux dont les créances sont liées à un compartiment particulier) ne peut saisir un bien de la Société, ni instituer contre la Société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis et toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.

Titre IX. Loi applicable

26. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice comptable de la Société commencera à la date de sa constitution et prendra fin le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra donc en 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les trente et une (31) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2018:

a) Erik van OS, administrateur de la catégorie A, né le 20 février 1973 à Maastricht, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

b) Heike Kubica, administrateur de la catégorie A, née le 23 juillet 1974 à Lutherstadt, Allemagne, avec adresse professionnelle à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

c) William Edward GILSON, administrateur de la catégorie B, né le 17 avril 1968 à Bridgnorth, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg; et

d) Mark Roland PHILLIPS, administrateur de la catégorie B, né le 14 MAI 1965 à Dorking, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Q. Hubeau et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52208. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162195/596.

(120214970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Sama-International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.988.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société à 71, route d'Arlon, L -8009 Strassen, en date du 28 Novembre 2012.

Première résolution.

Le siège social est transféré de 71, route d'Arlon, L - 8009 Strassen à 204, route d'Arlon, L - 8010 Strassen, et ce avec effet au 01 décembre 2012.

Deuxième résolution.

Les mandats des administrateurs Monsieur Saverio Grande, né le 28/04/1958 à Ougree, Belgique, demeurant à 168, rue Bois de Mont, B - 4101 Jemeppe, de Monsieur Marcin Wojciech Bielawski, né le 24/04/1972 à Krakow, Pologne, demeurant à UL.Majora, 28m.6, PL 31-422 Krakow / Pologne et de Madame Bielawska Marie Anne, née le 26/07/1964 à Krakow, Pologne demeurant à 168, rue Bois de Mont, B - 4101 Jemeppe, sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Le mandat de l'administrateur -délégué, Monsieur Saverio Grande, demeurant à 168, rue Bois de Mont, B - 4101 Jemeppe est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Fait à Strassen, le 28 Novembre 2012.

Référence de publication: 2012162144/21.

(120213709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

IDEMPLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I. rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 136.503.

A compter du décembre 2012 la société Idemlux SA immatriculée sous le numéro B136503 sera domicilié
"Z.I. rue de Bettembourg L-3378 Livange."

A faire valoir à qui de droit

Bettembourg, le 7 décembre 2012.

Monsieur Vincent Mercier

Administrateur délégué

Référence de publication: 2012162135/13.

(120214219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Enzoot Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 154.459.

EXTRAIT

Il est pris acte de la nouvelle adresse de la société à responsabilité limitée "ADVISORY & CONSULTING", immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 160.540, domiciliée dorénavant au 11A Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012162129/12.

(120214105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Mars Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 173.396.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/Europe 6Q S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B164.012, represented by Mr Joe Zeaiter, juriste, residing in Luxembourg pursuant to a proxy given, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Mars Holding S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Mars Holding S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of

any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2012.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (€)
BRE/Europe 6Q S.à.r.l.	500	€12,500
Total	500	€12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - BRE/Management 6 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 164.777,

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in the English language, the said appearing party signed the present original deed together with the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundzwölf, am fünften Tag des Monats Dezember,

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, ist erschienen,

BRE/Europe 6Q S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, deren Gesellschaftskapital zwölf-

tausendfünfhundert Euros beträgt und im luxemburgischem Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de commerce et des sociétés) unter der Nummer B 164.012, eingetragen ist.

hier vertreten durch Herrn Joe Zeaiter, juriste, mit Wohnsitz in Luxemburg, aufgrund einer ihm ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht, welche vorliegender Urkunde beigelegt um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat in ihrer vorgenannten Eigenschaft den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Mars Holding S.à r.l." (société à responsabilité limitée) wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Gesellschaftsname. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Mars Holding S.à r.l." (die „Gesellschaft“) wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen.

Art. 3. Geschäftsdauer. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet

Art. 4. Gesellschaftssitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Dieser kann, durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise beraten, an jeden Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Geschäftsführung, von der Geschäftsführung vorgenommen und jeglichen betroffenen Personen mitgeteilt.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.

Art. 6. Übertragung der Anteile. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals halten.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht

ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung die weitestreichenden Befugnisse um in allen Umständen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Umständen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im Kompetenzbereich der Gesellschafterversammlung liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheißen.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.

Im Falle mehrere Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung (die „Geschäftsführung“). Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschluss. Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers im Falle eines alleinigen Geschäftsführers und durch die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers im Falle einer Geschäftsführung gebunden. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise durch die Geschäftsführung oder einer der Geschäftsführer, bevollmächtigten Personen, gebunden.

Art. 8. Haftung der Geschäftsführung. Die Geschäftsführer sind für Verschuldung der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie jedoch für die Ausführung ihrer Aufgaben und Pflichten verantwortlich.

Vorbehaltlich den unten aufgeführten Ausnahmen und Beschränkungen, wird jede Person, die ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, von der Gesellschaft in vollem, gesetzlich erlaubten, Umfang gegen Verbindlichkeiten und gegen alle Ausgaben, welche üblicherweise entstanden sind oder von ihm gezahlt wurden in Verbindung mit Klagen, Prozessen oder Verfahren in die er als Partei oder anderweitig eintritt aufgrund dessen, dass er ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter ist oder gewesen ist und die diesbezüglich gezahlten Beträge oder von durch deren Beilegung entstandenen Beträge, schadlos gehalten werden.

Die Begriffe „Klage“, „Streitsache“, „Prozess“ oder „Verfahren“ finden auf alle anhängigen oder bevorstehenden Klagen, Streitsachen, Prozesse oder Verfahren Anwendung (zivilrechtlich, strafrechtlich oder sonstige, einschließlich Rechtsmittel) Anwendung und die Begriffe „Verbindlichkeit“ und „Ausgaben“ beinhalten ohne Beschränkung Anwaltskosten, Prozesskosten, Sicherheitsleistungen, gezahlte Beträge bei Streitbeilegung und andere Verbindlichkeiten.

Einem Geschäftsführer oder leitendem Angestellten wird keine Schadloshaltung gewährt:

(i) gegen Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter, aufgrund von vorsätzlich begangenen unerlaubten Handlungen, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder rücksichtsloser Missachtung der Aufgaben, die in seiner Amtsführung enthalten sind;

(ii) im Zusammenhang mit jeglichen Verfahren bei welchen er wegen bösgläubigem und nicht im Interesse der Gesellschaft erfolgtem Handeln, verurteilt wurde; (iii) im Falle einer Beilegung, es sei denn die Beilegung ist von einem Gericht unter zuständiger Gerichtsbarkeit oder von der Geschäftsführung genehmigt worden.

Das Recht der Schadloshaltung, das hier vorgesehen ist, ist abtrennbar und berührt keine anderen Rechte auf die das Verwaltungsratsmitglied oder der leitende Angestellte jetzt oder später ein Anrecht hat, und soll fortgeführt werden in der Person, die aufgehört hat, ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter zu sein und soll dem Vorteil der Erben, Testamentsvollstreckern und Verwaltern einer solchen Person dienen. Nichts hierin Enthaltene berührt die Rechte zur

Schadloshaltung, auf die Gesellschaftspersonal, eingeschlossen Geschäftsführer und leitende Angestellte, aufgrund von Vertrag oder anderweitig durch Gesetz, Anspruch haben könnten.

Ausgaben in Verbindung mit Vorbereitung und Vertretung der Verteidigung einer Klage, Streitsache, Prozess oder Verfahren beschrieben in diesem Artikel, soll von der Gesellschaft vor der endgültigen Verfügung darüber bei Zugang jeglicher Unternehmung seitens oder im Namen eines leitenden Angestellten oder Geschäftsführers vorgestreckt werden, um den benannten Betrag zurückzuzahlen wenn es letztlich bestimmt ist, dass er keinen Anspruch auf Schadloshaltung unter diesem Artikel hat.

Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

Art. 10. Gesellschafterversammlungen. Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgeschriebenen Form und mit der darin vorgesehenen Mehrheit, schriftlich (soweit dies gesetzlich möglich ist) oder in Gesellschafterversammlungen, gefasst. Jede ordnungsgemäß konstituierte Gesellschafterversammlung der Gesellschaft beziehungsweise jeder ordnungsgemäß schriftlicher Beschluss vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Einberufung der Versammlungen durch den Geschäftsführer/die Geschäftsführung hat mindestens acht (8) Tage vor der Versammlung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft eingetragene Adresse, zu erfolgen. Wenn das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse mittels eingeschriebenen Brief übersandt. Die Beschlüsse werden wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen (oder, unter der Voraussetzung der Befriedigung der Mehrheitsvoraussetzungen, am in dieser Entscheidung festgelegten Tag). Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden.

Soweit gesetzlich nichts anderes vorgesehen ist, (i) werden die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Geschäftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Anzahl der vertretenen Geschäftsanteile. (ii) Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (x) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (y) zwei Drittel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden und (iii) Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Zu keiner Zeit soll die Gesellschaft mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Zu keiner Zeit soll es einer natürlichen Person gestattet sein, ein Gesellschafter der Gesellschaft zu werden.

Art. 11. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt, wird am 31. Dezember 2012 enden.

Art. 12. Jahresabschluss. Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Jahresabrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Jahresabrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 13. Gewinnverwendung. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.

Art. 14. Auflösung. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Befugnisse und Vergütung.

Art. 15. Alleingesellschafter. Sofern nur ein Gesellschafter alle Geschäftsanteile der Gesellschaft hält, gilt Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und die Artikel 200-1 und 200-2 finden u.a. Anwendung.

Art. 16. Anwendbares Recht. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des anwendbaren Gesetzes.

Zeichnung und Zahlung

Nach dem die erschienene Partei die Gründungssatzung erstellt hat, hat sie das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt eingezahlt und gezeichnet:

Einzahler	Zahl der Geschäftsanteile	Einzahlungspreis (EUR)
BRE/Europe 6Q S.à.r.l.	500	EUR 12.500
Total	500	EUR 12.500

Ein Beleg für die vollständige Einzahlung der Geschäftsanteile wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Gesellschaftsgründung entstehen, werden ungefähr EUR 1.200,- betragen.

Ausserordentliche Beschlüsse des Gesellschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Sitz der Gesellschaft ist in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg.
2. Die folgende Person wird für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit der in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Unterschriftsbefugnis ernannt:
 - BRE/Management 6 S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg und eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 164.777.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der oben erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in English abgefasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei die dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. ZEAITER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58243. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 13. Dezember 2012.

Référence de publication: 2012162663/407.

(120214943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

FC.Fluxweiler-Beyren Udinesina 01-Sandzak A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-3616 Kayl, 2, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg F 7.869.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 18.10.2012

Première résolution:

Il est décidé de dissoudre l'Association conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Remarque:

L'assemblée constate et retient que l'association n'est propriétaire d'aucun bien ni titulaire d'aucune somme d'argent, créance ou dette de sorte qu'il n'y pas lieu de nommer de liquidateur.

La liquidation est partant clôturée.

Référence de publication: 2012162132/16.

(120214284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

EKIAM S.à r.l. & Cie. T.P. Zweite S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 151.405.

EKIAM S.à r.l. & Cie. T.P. Erste S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 151.404.

Die mit Gesellschafterbeschluss vom 05.05.2011 beschlossene Verschmelzung wurde durchgeführt.

Die Gesellschaft EKIAM S. à r. l. & Cie. T.P. Zweite S.e.c.s bleibt bestehen.

Grevenmacher, den 18.09.2012.

EKIAM Management S. à r. l.

Wolfgang Albus

Geschäftsführer

Référence de publication: 2012162119/16.

(120213134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Odyssey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.081.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 novembre 2012:

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Jens Hoellermann, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, né le 26 juillet 1971 à Oberhausen, Allemagne, en qualité de gérant de la Société, avec effet au 14 août 2012 et pour une durée indéterminée (en remplacement de Mm. Esther Raudszus, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Ms. Anne-Cécile Jourdren-Vasseur

- Mr. Jens Hoellermann

- Mr. Simon Barnes

- Mr. Ian Kent

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012162142/22.

(120214174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Erste S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 149.840.

Die mit Gesellschafterbeschluss vom 29.06.2010 beschlossene Kapitalherabsetzung wurde durchgeführt.

Das Kommanditkapital in Höhe von 210.000,00 € wurde in voller Höhe eingezahlt.

Grevenmacher, den 18.09.2012.

EKIAM Management S. à r. l.

Wolfgang Albus

Geschäftsführer

Référence de publication: 2012162115/13.

(120213122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

EKIAM S. à r. l. & Cie. J.S. Erste S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 149.783.

Die mit Gesellschafterbeschluss vom 14.06.2011 beschlossenen Verschmelzungen mit den Gesellschaften EKIAM S. à r. l. & Cie. J.S. Erste S.e.c.s und EKIAM S. à r. l. & Cie. J.S. Zweite S.e.c.s wurden durchgeführt. Die Gesellschaft EKIAM S. à r. l. & Cie. J.S. Erste S.e.c.s bleibt bestehen.

Grevenmacher, den 18.09.2012.
EKIAM Management S. à r. l.
Wolfgang Albus
Geschäftsführer

Référence de publication: 2012162113/19.

(120213105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Luxafina S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 148.279.

Extrait de la résolution des actionnaires de la Société prise en date du 3 Septembre 2012

Il a été décidé:

- De nommer Monsieur Vyacheslav K. Volotovskiy, résidant 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg avec effet au 3 Septembre 2012 et pour une période déterminée de 6 ans, en tant que administrateur de la Société.
- D'accepter la démission de Monsieur Robert Quinn de son mandat de Gérant, résidant 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg avec effet au 3 Septembre 2012.
- D'accepter la démission de Monsieur Simon Barnes de son mandat de Gérant, résidant 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg avec effet au 3 Septembre 2012.
- D'accepter la démission de Monsieur Ian Kent de son mandat de Gérant, résidant 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg avec effet au 3 Septembre 2012.

A partir du 3 Septembre 2012, le administrateur de la Société est:

- Monsieur Vyacheslav K. Volotovskiy, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012162138/22.

(120214112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

VictorianFibre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 110.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 161.073.

EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 27 novembre 2012 les associés de la Société ont:

- accepté la démission de Monsieur Eric Jakob Carl Kjellberg en tant que gérant de la Société avec effet au 27 novembre 2012;
 - nommé Monsieur Martin Mix en tant que gérant de la Société avec effet au 28 novembre 2012;
- de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne,
gérant, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, Gérant
L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves en Allemagne,
gérant, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, Gérant
L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Martin Mix, né le 4 juin 1983 à Munich, Allemagne,
avec adresse professionnelle au Stirling Square, Gérant
7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2012156188/26.

(120205895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Greenrock Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé (en liquidation).

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 153.403.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 22 novembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné, en vertu de l'article 47 de la loi du 13 février 2007 relatif aux fonds d'investissement spécialisés, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- le fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois GREENROCK FUND, SICAV-FIS, société en commandite par actions sous forme d'une SICAV, dont le social siège à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Serais a été dénoncé en date du 9 juillet 2011, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Andreas KOMNINOS, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 14 décembre 2012 au greffe de la VI^{ème} chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Andreas KOMNINOS
Le liquidateur

Référence de publication: 2012156225/22.

(120206184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Fidilux, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 25.314.

—
L'an deux mille douze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FIDILUX", établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 1986, publié au Mémorial C numéro 78 du 1^{er} avril 1987, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 25314.

Le capital social de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros, aux termes d'un acte reçu sous seing privé en date du 16 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 180 du 1^{er} février 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Evelyne JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant à L-8041 Bertrange, 208, rue des Romains.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur: la société anonyme "SAFILUX", établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 24581.

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: JASTROW, SCHMIT, SENSI-BERGAMI, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30/11/2012. Relation: EAC/2012/15945. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF M.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012156978/60.

(120207372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

EME Luxembourg S.C.A., SICAV -FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

R.C.S. Luxembourg B 163.081.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 22 novembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné, en vertu de l'article 47 de la loi du 13 février 2007 relatif aux fonds d'investissement spécialisés, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- le fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois EME LUXEMBOURG S.C.A., société en commandite par actions sous forme d'une SICAV, dont le siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été dénoncé en date du 8 juin 2012, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Andreas KOMNINOS, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 14 décembre 2012 au greffe de la VI^{ème} chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Andreas KOMNINOS
Le liquidateur

Référence de publication: 2012156223/21.

(120206188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

VictorianFibre GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 161.106.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 28 novembre 2012 les associés de la Société ont:

- accepté la démission de Monsieur Eric Jakob Carl Kjellberg en tant que gérant de la Société avec effet au 27 novembre 2012;

- nommé Monsieur Martin Mix en tant que gérant de la Société avec effet au 28 novembre 2012;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Dr, Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, Gérant
gérant, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund,

L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves en Allemagne, Gérant

gérant, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund,

L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Martin Mix, né le 4 juin 1983 à Munich, Allemagne, Gérant

avec adresse professionnelle au Stirling Square,

7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Stefan Lambert
Gérant

Référence de publication: 2012156187/27.

(120205431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

FMV & Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.263.

—
L'an deux mille douze, le douze novembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "FMV & PARTNERS", société anonyme, établie et ayant son siège à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, constituée suivant acte du notaire Gérard LECUIT de Luxembourg en date du 3 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 143 du 25 janvier 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157.263,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Ariane VANSIMPSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, bld Prince Henri,

L'assemblée choisit comme scrutateur Michel VANSIMPSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

l) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social et modification subséquente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts de la Société;
2. Fixation de l'adresse de la Société;
3. Démission du Commissaire aux Comptes;
4. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Strassen et par conséquent de modifier l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 2. Alinéa 1^{er}** . Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, la société CC AUDIT and CONSULT (anc. FMV Consulting SA), ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 47 boulevard Joseph II et inscrit au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B109.612, et lui donne décharge.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes la société PUNDAMILIA FAMILY OFFICE, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B171.385.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale extraordinaire qui statuera sur les comptes de l'année 2017.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Vansimpsen, S. Becker, A. Vansimpsen, R. Arrenddorff.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54157. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signe): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156987/60.

(120207662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Abita Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8064 Bertrange, 62, Cité Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 106.613.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 07.02.2012 que:

1. la société Trampolini Luxembourg SA, avec siège social à 23, Rue des Aubépines à L-8052 Bertrange, N° RCSL B139376, est nommée Commissaire Aux Comptes avec effet immédiat en remplacement de la société Fiduciaire des Classes Moyennes SA. Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2017.

2. les mandats d'Administrateur de Madame Christine Logelin, domiciliée à L-8064 Bertrange, 62, Cité Millewee, née le 11.08.1969, et de Monsieur Claude Hermes, domicilié à L-8064 Bertrange, 62, Cité Millewee, né le 23.05.1967, seront prorogés jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2017.

Bertrange, le 07 février 2012.

Pour extrait conforme

Monsieur Hermes Claude

Référence de publication: 2012156248/18.

(120206362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Calyx Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 79.877.

Extrait de l'assemblée générale tenue en date du 30 octobre 2012:

Les actionnaires décident de renouveler les mandats des administrateurs pour une durée de trois ans, le conseil d'administration se compose désormais ainsi:

Catégorie A:

Brigitte Laschet, employée privée, demeurant professionnellement, 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald;

Eric Lux, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement, 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, également administrateur-délégué;

Catégorie B:

Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant professionnellement, 4-6, rue des trois Cantons, L-3980 Wickrange;

Monsieur Nico Rollinger, commerçant, demeurant professionnellement, 4-6, rue des trois Cantons, L-3980 Wickrange;

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale tenue en l'année 2015.

Les actionnaires décident également de nommer commissaire la société PKF Weber & Bontemps, 6 Place de Nancy L-2212 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 135 187, en remplacement de la société PKF Abax Audit, pour une durée de trois ans.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en l'année 2015.

Luxembourg

Pour la société

Référence de publication: 2012156310/24.

(120206437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Berdorfer Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 95.238.

Hiermit bestätige ich, Hans Huben Brock, geboren 26.10.1950 in D Weilerswist Deutschland Geschäftsführer der Berdorfer Immobilien GmbH, 4 Millewée, 6550 Berdorf, Handelsregisternummer B95238,

dass die Bezeichnung des Teilhabers EUWUB holding sa in EUWUB s.a, spf. Handelsregisternummer B96130,

umgeändert wurde.

Berdorf, den 28. November 2012.

Hans Hubert Brock.

Référence de publication: 2012156288/12.

(120206633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Fintecno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.283.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 novembre 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156396/21.

(120206494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Avoca International Funds (Luxembourg) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.574.

—
EXTRAIT

- l'adresse professionnelle de l'administrateur: Christopher Edmeades a été transférée du 7, New Street, GB-GY12PF St. Peter Port Guernsey au KD Tower, Cotterrells, Hemel Hempstead, HP1 1FW, United Kingdom;

- l'adresse professionnelle de l'administrateur: Gareth Roblin a été transférée du 25, Old Broad Street, bâtiment Tower 42, étage 9, GB-ECN2 1HQ London au Level 25 Heron Tower, 110 Bishopsgate London EC2N 4AY, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Décembre 2012.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2012160118/16.

(120211971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Lègère Hotel Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 11, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 48.884.

—
Auszug der Beschlussfassungen der Ordentlichen Aktionärsversammlung vom 7. Dezember 2012

Die ordentliche Aktionärsversammlung beschloss, die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern:

- Herr Jürg E. KÖLLMANN, Bauingenieur, wohnhaft in Wiesbaden, Deutschland;

- Herr Dr. Bernd BACH, Geschäftsführer, wohnhaft in Udenheim, Deutschland;

- Herr Peter VAN GOMPEL, Geschäftsführer, geschäftsansässig in Münsbach,

sowie das Mandat des Rechnungskommissars, INTERAUDIT S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-1511 Luxembourg, 119, Avenue de la Faïencerie bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung, die den Jahresabschluss zum 31.12.2012 billigt, zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Dezember 2012.

Référence de publication: 2012160434/17.

(120212123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

ICAP Luxembourg Holdings (No.3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.920.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 150.250.

—
Avec effet au 31 octobre, 2012 Monsieur Maarten van de Vaart, ayant son adresse professionnelle au 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et né le 02 décembre 1959 à Castricum, Pays Bas a été nommé Gérant de la Société pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012160391/14.

(120211758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

LER III UK Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 512.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.715.

Il résulte d'une résolution des associés datée du 6 décembre 2012 que Madame Helen Garbutt a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 15 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012160464/14.

(120211494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Lion/Silk Funding Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.331.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 6 décembre 2012:

En date du 6 décembre 2012 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Janet Mary DUNLOP en tant que gérante A de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Paul COOPER, né le 29 août 1972 à Halifax, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 21, Grosvenor Place, SW1X 7HF Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A:

- Dominik HALSTENBERG
- Paul COOPER

Gérants B:

- Richard BREKELMANS
- Johan DEJANS
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012161117/26.

(120212974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Carré-Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 310, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 108.320.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 octobre 2012:

Les actionnaires décident de nommer commissaire la société PKF Weber & Bontemps, ayant son siège social au 6 Place de Nancy L-2212 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 135.187 en remplacement de la société PKF Abax Audit. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, Le 28 novembre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012156314/14.

(120206423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Cullen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1120 Luxembourg, 1, rue d'Allamont.

R.C.S. Luxembourg B 61.707.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée général ordinaire tenue le 14 décembre 2009

Résolution

L'assemblée générale décide:

Décide de nommer Compagnie Européenne de Révision Sàrl (RC B37039), 15 rue des Carrefours L-8124 Bridel commissaire aux comptes en remplacement de Mazars (RC B56248), 10a, rue Henri M.Schnadt à L-2530 Luxembourg avec effet immédiat.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2012156340/16.

(120206733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Gonzalez Byass & Co. Ltd. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.213.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156409/10.

(120206677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

LER III European Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.167.

—
Il résulte d'une résolution des associés datée du 6 décembre 2012 que Madame Helen Garbutt a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 15 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012160462/14.

(120211495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

La Brise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.027.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 15 juin 2012:

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes étant échus, l'Assemblée décide:

De nommer à la fonction de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Giovanni VITTORE, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

De nommer à la fonction d'Administrateur, Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-Comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

De nommer à la fonction d'Administrateur, Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg;

De nommer à la fonction de Commissaire aux Comptes, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 33849, établie aux 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA BRISE S.A.

Référence de publication: 2012160455/20.

(120211467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Loyalty Partner Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 110.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012160441/10.

(120212248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Majavi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.219.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Majavi S.à r.l., en liquidation volontaire, tenue au siège social de la Société en date du 29 Novembre 2012, que les associés, après avoir entendu le rapport du commissaire, ont pris les résolutions suivantes:

1) Décharge au gérant, la société Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculée sous le numéro B 9098 au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

2) Décharge au liquidateur, la société Fides (Luxembourg) S.A., immatriculée sous le numéro B 41469 au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

3) Décharge au Commissaire à la liquidation, la société EQ Audit S.à r.l., immatriculée sous le numéro B 124782 au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant son siège social au 2, Rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg.

4) Clôture de la liquidation.

5) Désignation de l'endroit où seront conservés les livres et les documents sociaux pendant cinq ans:

46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fides (Luxembourg) S.A.

Liquidateur

Référence de publication: 2012160481/24.

(120211399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Ocana International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 169.016.

L'an deux mille douze, le douze novembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "OCANA INTERNATIONAL SA", société anonyme, établie et ayant son siège à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, constituée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF alors de Luxembourg en date du 10 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1632 du 28 juin 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 169.016,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Ariane VANSIMPSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43 boulevard Prince Henri,

L'assemblée choisit comme scrutateur Michel VANSIMPSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social et modification subséquente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts de la Société;
2. Fixation de l'adresse de la Société;
3. Démission du Commissaire aux Comptes;
4. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
5. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Strassen et par conséquent de modifier l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 2. alinéa 1^{er}** . Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, la société GRAHAM THOMAS INVEST, ayant son siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon et inscrit au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B121.824, et lui donne décharge.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes la société PUNDAMILIA FAMILY OFFICE, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B171.385.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale extraordinaire qui statuera sur les comptes de l'année 2017.

Cinquième résolution

L'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, de quelque nature que ce soit, brevets de toute origine, et plus généralement à la propriété intellectuelle de toute sorte tels que les marques, logiciels et images, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, elle pourra détenir tout patrimoine tant mobilier qu'immobilier en vue de sa valorisation.

A titre accessoire, la société a également pour objet la prestation de services et l'assistance administrative à ses filiales.

A titre accessoire, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières de nature à favoriser la réalisation de son objet principal."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Vansimpsen, S. Becker, A. Vansimpsen, R. Arrendsdorff.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54162. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signe): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012157216/77.

(120207659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Seawind S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 157.392.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2012

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 11 décembre 2012 que:

1. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires accepte la démission des administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, représentée par Monsieur YVES BIEWER et KOFFOUR S.A., société anonyme, représentée par Monsieur GUY BAUMANN avec effet à ce jour.

2. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Sébastien FÈVE, né le 19 décembre 1978 à Saint-Dié (France), demeurant à L-1528 Luxembourg, 8, Boulevard de la Foire, à compter du 11 décembre 2012.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2012.

3. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Mayra ROMERO TORRES, née le 21 mars 1976 à Santiago De Cuba (Cuba), demeurant à L-1528 Luxembourg, 8a, Boulevard de la Foire, à compter du 11 décembre 2012.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2012.

4. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société sise à L-2661 Luxembourg, 42, Rue de la Vallée à L-1528 Luxembourg, 8a, Boulevard de la Foire, à compter du 11 décembre 2012.

5. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de ratifier la cooptation de Monsieur Yannick KANTOR avec effet au 25 juillet 2012.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012161978/31.

(120213329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.
